Belgique : Théa, tuée en 2005, le jour de son 2ème anniversaire par “Mounir le Seigneur”, le nouveau compagnon de sa mère (MàJ: condamné au Maroc)

20/11/2021 à 23h15



20/10/2021

Théa a été tuée par son beau-père le jour de son deuxième anniversaire: il a été condamné malgré sa fuite au Maroc

C’est le soulagement pour une

famille belge qui attendait que justice soit rendue depuis de longues années. Le meurtrier d'une petite fille décédée en 2005 a été condamné à 20 ans de prison au Maroc. Une peine plus lourde que celle prononcée en Belgique. L'individu avait réussi à s'échapper avant son procès en appel. Il a été retrouvé grâce aux efforts de la famille.

La petite Théa est décédée à l'âge de deux ans, le jour de son anniversaire. Elle a subi les coups d'un homme: Mounir Kiouh, le nouveau compagnon de sa mère.

En 2011, l'homme est condamné en Belgique en première instance d'abord, puis en appel à 15 ans de prison. Entre les procès, il a pris la fuite au Maroc.

Après une longue traque, la famille de Théa le retrouve. En 2018, les proches font le voyage jusqu'à Tétouan pour déposer plainte le 23 avril. Trois jours plus tard, le suspect est arrêté.

La justice marocaine s'estime alors être compétente pour le juger. *"C'est l'article 707 du code pénal marocain. Tout ressortissant marocain qui commet un crime à l'étranger mais qui n'est pas jugé définitivement peut être jugé dans son pays pour le même fait. Ça c'est l'article qui nous a sauvés*", explique Karine Gramtine, tante de Théa.

[…]

L’article dans son intégralité sur *RTL info*

21/05/2021

Maroc : un MRE poursuivi pour l’assassinat d’un bébé

Le procès de Mounir Kiouh, un Marocain résidant à l’étranger (MRE) accusé d’avoir tué un bébé de 2 ans dans un appartement à Namur en 2005 s’ouvre devant le tribunal de Tétouan. Jennifer Devos, la mère de la jeune victime ne souhaite qu’une chose, « c’est qu’il reste en prison, qu’il purge une peine la plus lourde possible pour avoir détruit toute une famille ».

Théa Gramtine, un bébé de 2 ans est décédé le 10 novembre 2005 en milieu hospitalier suite aux coups fatals que lui avait portés Mounir Kiouh, le nouveau compagnon de sa maman dans l’appartement familial à Namur. Jennifer Devos était absente au moment des faits. Depuis 15 ans, elle et son ex-belle famille se battent pour que justice soit rendue. En Belgique, le présumé meurtrier avait été placé sous mandat d’arrêt, puis libéré après 18 mois de détention préventive. **Il avait comparu libre devant le tribunal correctionnel de Namur en juin 2011, et avait écopé de 15 ans de prison ferme pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Insatisfait, il fait appel. Il sera condamné par défaut à la même peine en seconde instance, le 22 décembre 2011. Cinq jours plus tard, il part pour le Maroc.**

[…]

L’article dans son intégralité sur *Bladi*



